

Séance ordinaire du 10 mai 2021

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dixième jour du mois de mai deux mille vingt et un à dix-sept heures trente-trois, par visioconférence.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Isabelle Demers, Janet Jones et Amélie Landry.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2021-03-20

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mai 2021, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Urbanisme

Nomination de membres du comité consultatif d'urbanisme
Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-013 »

« Conseil

Félicitations au Groupe Boucher sports inc. »

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-21

Période de questions

Personne n'assiste à la séance. Les questions soumises par 15 personnes, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, ont été lues par la greffière et le maire y a répondu.

CV-2021-03-22

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 3 mai 2021

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 26 avril 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 3 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-23

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 20, 26 et 27 avril 2021

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 20, 26 et 27 avril 2021 est déposé.

CV-2021-03-24

Besoins de main-d'œuvre à la Direction générale et à la Direction des services administratifs

[Document d'aide à la décision GCH-2021-026](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'approuver les besoins de main-d'œuvre à la Direction générale et à la Direction des services administratifs, tels qu'ils sont indiqués en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2021-026, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-25

Lettres d'entente et contrats de travail à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis inc. et des membres du personnel

[Document d'aide à la décision GCH-2021-021](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

De conclure les lettres d'entente et les contrats de travail à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis inc. et des membres du personnel et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-26

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2021-21-06 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2021-21-06 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

CV-2021-03-27

Entente de fourniture en eau potable à intervenir avec Les productions horticoles Demers inc.

[Document d'aide à la décision GEN-2021-032](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

De conclure l'entente de fourniture en eau potable à intervenir avec Les productions horticoles Demers inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GEN-2021-032, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-28

Financement d'une partie de la dépense relative à la construction de la phase 1 du dépôt à neige du secteur Charny

[Document d'aide à la décision INF-TP-2021-007](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De financer une partie de la dépense relative à la construction de la phase 1 du dépôt à neige du secteur Charny au montant maximal 1 350 000 \$, à même de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-29

Financement de la dépense relative aux changements technologiques à la centrale d'appels 9-1-1

[Document d'aide à la décision POL-911-2021-001](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De financer la dépense relative aux changements technologiques à la centrale

d'appels 9-1-1 au montant maximal de 375 000 \$, à même la réserve financière de la centrale d'appels 9-1-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-30

Financement de la dépense relative au projet *Cet hiver, j'illumine Lévis*
[Document d'aide à la décision COM-2021-003-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De financer la dépense relative au projet *Cet hiver, j'illumine Lévis* au montant maximal indiqué à la fiche de prise de décision COM-2021-003-R-1, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-31

Adoption du document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2020-20-76 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-074](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2020-20-76 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il a été adopté par la résolution CV-2020-07-92.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-32

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie des lots 1 963 880 et autres du cadastre du Québec (rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-062](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour le passage d'une ligne de raccordement électrique de 69 kV sur les lots 1 963 880, 1 963 962 et 1 962 938 du cadastre du Québec,

ainsi qu'une emprise temporaire pour des travaux sur les lots 1 963 963 et 2 849 450 de ce cadastre, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-33

Vente du lot 2 692 965 du cadastre du Québec à Entrepôts mini-maxi inc. (terrain situé sur la rue du Parc-Industriel, secteur St-Jean-Chrysostome), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2021-068](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Laflamme
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'accepter l'offre d'achat d'Entrepôts mini-maxi inc. du lot 2 692 965 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-068, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Entrepôts mini-maxi inc., d'affecter un montant de 199 974,08 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-34

Dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021

[Document d'aide à la décision APP-2021-055](#)

La liste suivante de certains contrats au 31 mars 2021, est déposée, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2021-03-35

Rejet d'une soumission et attribution du contrat pour la collecte et le transport des déchets en contenants à chargement avant

[Document d'aide à la décision APP-2021-058](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De rejeter la soumission de Sani-Terre environnement inc. considérant son inscription au *Registre des entreprises ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant*.

D'attribuer le contrat pour la collecte et le transport des déchets en contenants à chargement avant (appel d'offres 2021-50-13), à Centre mécanique AGH inc., pour une durée de cinq ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 6 921 765,60 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, le tout conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-36

Abrogation de la résolution CV-2021-00-62 « Contrat de services à intervenir avec la Société protectrice des animaux Beauce-Etchemin concernant la gestion animale » et attribution d'un contrat de gré à gré pour les services de gestion animale pour l'année 2021 à la Société protectrice des animaux Beauce-Etchemin

[Document d'aide à la décision APP-2021-065-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'abroger la résolution CV-2021-00-62 « Contrat de services à intervenir avec la Société protectrice des animaux Beauce-Etchemin concernant la gestion animale ».

D'attribuer un contrat de gré à gré pour les services de gestion animale pour l'année 2021, tels qu'ils sont décrits en annexe à la fiche de prise de décision APP-2021-065-R-1, à la Société protectrice des animaux Beauce-Etchemin, pour une dépense estimée à 655 000 \$, avant TPS et TVQ.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-37

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-19 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INC-2021-011](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-19 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-011.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Saint-Cyrille, Saint-Édouard (secteur Lévis) et Arthur-Baron (secteur Saint-Rédempteur).

CV-2021-03-38

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages et de groupes d'usages dans la zone I1220, 3e rue, secteur Saint-Romuald) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-047](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-047.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone I1220, les usages et les groupes d'usages suivants :

- C8 service d'entreposage intérieur;
- C310 grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans;
- C311 transport de marchandises, messagerie (camionnage, train, bateau ou navire, avion, cargo, gare intermodale, centre de transbordement, etc.);
- I200 alimentaire;
- I206 vestimentaire;
- I210 impression et édition;
- I211 produits électriques et électroniques (sauf matériel électronique professionnel et informatique);
- les usages sports, loisirs et jeux intérieurs;

et de prévoir les normes afférentes à ces usages.

CV-2021-03-39

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone I0441, rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-066](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-066.

Ce règlement a pour objet de créer la zone I0441 à même une partie de la zone I0439 et d'autoriser dans cette nouvelle zone les usages suivants :

- spécifiquement l'usage de service de recherche, d'essai ou de laboratoire, de la classe d'usages (C112);
- les classes d'usages matériel électronique professionnel et informatique (I101);

- matériel scientifique professionnel et technologique (I103);
- activité de recherche, de développement et d'essai en laboratoire (I104);
- centre de données numériques (I500);
- commerce numérique (I502);

et de prévoir des normes applicables à ces usages et classes d'usages, et d'autoriser dans cette zone l'installation de génératrices.

CV-2021-03-40

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-22 modifiant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne (période relative à l'abattage de frênes, gestion des résidus, foyer d'infestation) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-064-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-22 modifiant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-064-R-1.

Ce règlement a pour objet de prolonger la période pendant laquelle sont autorisés l'abattage et l'élagage de frênes, d'exiger le traitement des résidus de frênes selon un procédé conforme ainsi que d'identifier le nouveau foyer d'infestation de l'agrile du frêne, soit tout le périmètre d'urbanisation.

CV-2021-03-41

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-23 modifiant le Règlement RV-2019-18-92 établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement (détermination du coût réel admissible) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-064-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-23 modifiant le Règlement RV-2019-18-92 établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-064-R-1.

Ce règlement a pour objet de préciser la méthode de détermination du coût réel admissible à l'aide financière prévue.

CV-2021-03-42

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages et de groupes d'usages dans la zone I1220, 3e rue, secteur Saint-Romuald) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-047](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-047.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-43

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone I0441, rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-066](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-066.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-44

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages complémentaires dans les salons funéraires, crématoriums ou columbariums) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-048](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De prendre acte du compte rendu sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément par l'*Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-01-32.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-45

Adoption du Règlement RV-2021-21-17 remplaçant le Règlement RV-2020-20-00 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (ajustement des intentions d'aménagement relatives au parc industriel Lévis-Est situé à la limite Est du territoire de la ville)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-057-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-17 remplaçant le Règlement RV-2020-20-00 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement a pour objet :

- ✓ de redéfinir les intentions d'aménagement relatives au parc industriel Lévis-Est afin de favoriser le développement d'un parc industrialo-portuaire;
- ✓ de retirer toute référence au projet *Rabaska* et de terminal méthanier;
- ✓ ce règlement de remplacement est adopté en conformité avec l'article 53.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et il diffère du Règlement RV-2020-20-00 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, afin de le remplacer uniquement pour tenir compte de l'avis prévu à l'article 53.7 de la cette loi et ainsi, toutes les dispositions qui concernaient l'agrandissement de l'affectation industrielle relative au parc industriel Lévis-Est sont retirées du règlement ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2021-21-17 remplaçant le Règlement RV-2020-20-00 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-46

Adoption du Règlement RV-2021-21-18 fixant pour l'année 2021 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision DEV-2021-028](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-18 fixant pour l'année 2021 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche a pour objet de fixer, pour l'année 2021, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'adopter le Règlement RV-2021-21-18 fixant pour l'année 2021 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-47

Adoption du Règlement RV-2020-20-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1532 et création de deux nouvelles zones H1498 et H1499 et pour les nouvelles zones, usages et spécifications applicables)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-073](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet l'agrandissement de la zone H1532 à même une partie de la zone H1504, la création de la zone H1499 à même la zone H1500, et d'une partie des zones H1502 et H1504, la création de la zone H1498 à même une partie des zones H1502 et H1504 et de prévoir pour les nouvelles zones, les usages et spécifications applicables ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2020-20-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-18.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-48

Nomination de membres du comité consultatif d'urbanisme [Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-013](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De nommer madame Pascale Boudreault, monsieur Claude Duquet, monsieur Michel Grimard et monsieur Bertrand La-Rue, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat de deux ans, débutant le 10 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-49

Félicitations au Groupe Boucher sports inc.

ATTENDU QUE le Groupe Boucher sports inc. s'est mérité le titre de lauréat des *Sociétés les mieux gérées au Canada*;

ATTENDU QUE le Groupe Boucher sports inc. s'est démarqué parmi des centaines d'entreprises détenues et gérées par des canadiennes et des canadiens et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 25 000 000 \$;

ATTENDU QUE c'est un honneur incroyable pour le Groupe Boucher sports inc. d'avoir réussi à se hisser dans ce prestigieux palmarès en tant qu'entreprise qui possède des franchises ;

ATTENDU QUE grâce à une culture d'entreprise unique et des pratiques d'affaires exemplaires, le Groupe Boucher sports inc. poursuit son développement en misant sur l'engagement de centaines d'employées et d'employés passionnés qui font sa fierté ;

ATTENDU QUE, basé à Lévis, le Groupe Boucher sports inc. possède et opère 29 franchises sous les bannières *Sports experts*, *Atmosphère* et *Entrepôt du hockey* et qu'il compte plus de 850 employées et employés et est le plus important franchisé de FGL sports ltée, division de Canadian Tire;

ATTENDU QU'avec 20 points de vente, le Groupe Boucher sports inc. est l'un des chefs de file dans la vente d'équipements, de vêtements et de chaussures de sport et de plein air au Québec;

ATTENDU QUE le Groupe Boucher sports inc. est en activité depuis

maintenant 34 ans et qu’il poursuit sa croissance avec une série d’agrandissements et d’acquisitions;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l’unanimité

De féliciter le Groupe Boucher sports inc. pour avoir remporté le titre de lauréat des *Sociétés les mieux gérées au Canada*, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2021-03-50

Période d’intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

CV-2021-03-51

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 19 heures 14, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
